



Délibération n° 2021_088

Date de la séance 14 décembre 2021

Date de la Convocation 10 décembre 2021

L'an 2021, le 14 décembre à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente compte tenu de la situation sanitaire dégradée.

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoint au Maire, Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU.

Absents : Jérôme SQUELARD (pouvoir à F. LIRONDIERE), Lydia BEATRIX-BALLET (pouvoir à A. PAGEAUD, (pouvoir à Catherine ROUIL), Samuel ROBERT (pouvoir à François DUPONT), Olivier LE HENAFF (pouvoir à F. CHEREL), Violette GAUTREAU (pouvoir à N. ANCIAUX).

| Nombre de conseillers | Présents | Votants |
|-----------------------|----------|---------|
| 19 | 14 | 19 |

Secrétaire de séance : Françoise Chérel

Objet de la délibération : Avis sur sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/268 en date du 2 novembre 2021 une consultation du public est prévue à la mairie de Riaillé, pendant une période de six semaines du 23 novembre 2021 au 23 décembre 2021 inclus, portant sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

La commune de Teillé est appelée à donner son avis sur ce projet

Le vote se fait à bulletin secret, F. CHEREL procède au dépouillement :

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de votants | 19 |
| Nombre de Bulletins blancs | 8 |
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité Absolue | 6 |
| Nombre de « Favorable » | 3 |
| Nombre de « Défavorable » | 8 |

Le Conseil Municipal,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de la société EOLA Développement pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé composé de 3 éoliennes (lieu-dit Bourg-Chevreuil).

Le Maire,

Arnaud PAGEAUD



Transmis en préfecture le :

Publié :